

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-4015

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	230 000 000
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
Contributions internationales - OTAN ( <i>ligne nouvelle</i> )	230 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	230 000 000	230 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES souhaitent créer un programme « Contributions internationales – OTAN », similaire à l'action 105.04 du programme « Action extérieure de l'État », en ponctionnant 180 000 000 € en AE et CP à l'action 178.01 « Planification des moyens et conduite des opérations » et 50 000 000 € en AE et CP à l'action 178.06 « Surcoût lié aux opérations extérieures » du programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

Le rapport de la Cour des comptes sur « La participation française à l'OTAN : une contribution croissante » relève que « la seule analyse des documents budgétaires publiés ne permet pas de comprendre en détail l'évolution de la contribution du ministère des Armées aux budgets de l'OTAN, car les dépenses sont présentées au titre de plusieurs actions sans être détaillées ». Il constate également que « cette situation contraste avec celle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui regroupe sa contribution au sein d'une seule action du programme 105 et présente un niveau de détail permettant de suivre son évolution ». À ce titre, il recommande d'« améliorer l'information budgétaire sur la contribution financière du ministère des armées au budget de l'OTAN, en détaillant les éléments constituant la contribution et en présentant son évolution prévisible ».

Le financement de l'OTAN par le ministère des Armées apparaît en effet particulièrement opaque et peu prévisible. Compte-tenu des fortes variations observées et attendues de la contribution française à l'OTAN, dans un souci de cohérence avec cette recommandation de la Cour des comptes, de transparence et de sincérité budgétaire, nous demandons la création d'un programme « Contributions internationales – OTAN » regroupant les actuelles crédits créditant cette contribution.

La diminution des crédits du programme 178 vise à rendre l'amendement conforme aux règles de recevabilité financière prévues par l'article 40 de la Constitution. L'auteur de l'amendement espère que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.